

Mars 2021

**Evaluation de la  
contribution de l'axe  
prioritaire 2 « Innovation  
2020 » à la réalisation des  
objectifs fixés dans le  
programme opérationnel  
FEDER 2014- 2020 «  
Wallonie-2020.EU »**

---

**Résumé opérationnel**

Mars 2021

## Evaluation de la contribution de l'axe prioritaire 2 « Innovation 2020 » à la réalisation des objectifs fixés dans le programme opérationnel FEDER 2014- 2020 « Wallonie-2020.EU »

### Résumé opérationnel

---

Service Public de Wallonie – Département de la Coordination des Fonds Structurels      Technopolis Group :  
Béa Mahieu, Léonor Rivoire, Frédéric Maier, Morgane Veillet-Lavallée, Alexandre Lotito, Hannah Bernard



LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL  
ET LA WALLONIE INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR



# Table des matières

---

1	Introduction	1
2	Objectifs et périmètre de l'évaluation	1
2.1	Les objectifs de l'évaluation	1
2.2	Périmètre de l'évaluation	1
3	Résultats de l'évaluation	2
4	Conclusions et recommandations	4
4.1	Recommandation stratégique n°1 : Maximiser l'adéquation des projets cofinancés dans le cadre de l'Axe 2 du PO avec les besoins du territoire	4
4.2	Recommandation stratégique n°2 : Améliorer la cohérence externe et interne de l'Axe 2	4
4.3	Recommandation stratégique n°3 : Favoriser la valorisation des résultats des projets soutenus par l'Axe 2	5

## 1 Introduction

---

Cette synthèse a pour but de résumer les principaux résultats de l'**Evaluation de la contribution de l'axe prioritaire 2 « Innovation 2020 » à la réalisation des objectifs fixés dans le programme opérationnel FEDER 2014- 2020 « Wallonie-2020.EU », en ce compris l'analyse des résultats préliminaires de la mise en œuvre des portefeuilles et projets de cet axe**, réalisée par le cabinet Technopolis Group.

La synthèse se compose de trois grandes parties principales. La première a pour objectif de contextualiser l'étude, en présentant les objectifs ainsi que le périmètre de l'évaluation. La deuxième partie présente les principaux résultats de l'étude, en reprenant chaque critère évaluatif. Enfin, une dernière partie résume les principales conclusions et recommandations des consultants, dans une perspective d'amélioration continue de la gestion des Fonds européens Structuraux et d'Investissements (FESI) au cours de la prochaine période de programmation 2021-2027.

## 2 Objectifs et périmètre de l'évaluation

---

### 2.1 Les objectifs de l'évaluation

La démarche d'évaluation du SPW et de l'autorité de gestion du FEDER répond à la fois à l'obligation de redevabilité<sup>1</sup> tout en accentuant la fonction formative et prospective propre à l'exercice.

Au-delà de l'objectif de redevabilité, l'évaluation revêt une visée plus prospective puisqu'elle doit permettre de nourrir la réflexion du PO actuel et d'engager un processus de réflexion sur les évolutions post-2020 au travers de ses recommandations. De plus, elle inclut une dimension stratégique forte qui doit permettre à la Région wallonne d'éclairer ses choix quant à l'articulation de son programme vis-à-vis d'autres stratégies régionales et programmes européens .

En intégrant une composante d'apprentissage, elle vise également à fournir aux différents acteurs impliqués des éléments de compréhension des chaînes causales et des mécanismes propres aux différentes étapes de la logique d'intervention. L'évaluation identifie les premiers résultats et impacts intermédiaires constatés sur la période de programmation. Elle doit permettre de s'assurer, au regard des objectifs poursuivis, que les premiers résultats sont satisfaisants en cours de programmation, qu'ils répondent aux besoins des bénéficiaires et s'inscrivent en cohérence avec les autres dispositifs de soutien disponible dans la région afin de réajuster le cas échéant les programmes ou les stratégies mises en œuvre.

### 2.2 Périmètre de l'évaluation

L'évaluation porte sur l'efficacité, la pertinence, la cohérence, l'efficience, la durabilité ainsi que les impacts des actions soutenues par l'Axe 2 du PO FEDER.

---

<sup>1</sup> Obligation pour les acteurs qui participent à la mise en place ou la mise en œuvre de l'intervention publique, de donner des informations et des explications aux publics à propos des résultats attendus/obtenus et au sujet du bon emploi des ressources publiques.

La démarche évaluative s'appuie sur une analyse approfondie du Programme à plusieurs niveaux :

- Au niveau de l'Axe 2 du PO dans son ensemble au regard des autres axes du PO et des stratégies régionales et européennes sur le territoire wallon ;
- Au niveau des trois objectifs spécifiques qui le composent et des 7 mesures qui sont les déclinaisons de ces objectifs spécifiques ;
- Au niveau des actions, portefeuilles de projets et des projets qui les composent.

L'évaluation porte sur les réalisations et résultats des projets cofinancés durant la période de la programmation FEDER 2014-2020 allant du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2019.

### 3 Résultats de l'évaluation

---

Cette synthèse des principales conclusions de l'étude décline les résultats des investigations pour chacun des critères d'évaluation analysés au cours de la mission (pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impacts et durabilité).

**Dans son ensemble l'axe 2 est pertinent et répond globalement aux besoins du territoire.** Les bénéficiaires consultés lors de cette évaluation montrent un fort niveau de satisfaction quant à leur participation à l'ensemble des mesures de l'axe 2 "Innovation 2020". Les évolutions contextuelles, tant économiques, sociales, politiques, ou technologiques, ont eu peu d'influence sur les attentes des bénéficiaires et leurs besoins. Néanmoins des points de vigilance existent en particulier en termes d'adéquation des objets de recherche par rapport au début de la période de programmation, de capacité d'adaptation des secteurs à l'émergence de nouvelles technologies (IA, Big Data, etc.) ou encore de flexibilité vis-à-vis de chocs externes.

**Le niveau effectif de cohérence de l'axe 2 est perfectible.** En effet, bien qu'il existe de véritables liens entre les mesures de l'axe 2 « Innovation 2020 », le niveau de synergies reste limité entre les mesures de l'axe 2 et celles des autres axes du PO. Un besoin de continuum d'action de la formation à la valorisation des projets de recherche reste à exploiter, notamment en vue des potentiels synergies avec les axes 1 et 2 du FSE. En ce qui concerne la cohérence externe du PO, les actions financées sont globalement cohérentes avec les autres programmes. La Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3) wallonne filtre la sélection des projets dans les thématiques prioritaires identifiées mais n'est cependant pas entièrement intégrée au sein des acteurs de manière à les orienter et offrir une direction à ces derniers.

**Dans l'ensemble, les actions co-financées dans le cadre de l'axe 2 sont efficaces et ont produit des effets.** Les équipements financés ont permis de renforcer les partenariats entre PME et Centres de recherche, en renforçant l'offre technologique pour les PME. Les capacités d'innovation des Centres de recherche agréés (CRA), des universités et des organismes partenaires ont été renforcées. Les bénéficiaires COOTECH, Chèques technologiques et Chèques propriété intellectuelle sont dans l'ensemble satisfaits. Les actions COOTECH et des chèques renforcent bien les liens entre les entreprises, et dans une moindre mesure avec les centres de recherche et l'enseignement supérieur.

Toutefois, dans l'ensemble, les projets n'atteignent pas des niveaux de TRL suffisamment élevés pour permettre aux PME d'exploiter les résultats et se lancer dans l'innovation. Il est encore trop tôt dans la plupart des cas pour parler de mise sur le marché de produits nouveaux. Quelques

créations de spin-off ont eu lieu, au sein d'autres actions pour la valorisation de la recherche universitaire ainsi que dans d'autres axes du FEDER.

Les résultats sont très variables d'une mesure à l'autre, mais dans l'ensemble, les objectifs de réalisation 2023 ne sont pas encore atteints en fin d'année 2019. La structuration en portefeuille permet globalement de renforcer les liens entre les partenaires. La dimension partenariale entre les différents acteurs a bien été renforcée à travers le partage de connaissance, le renforcement des capacités d'innovation et l'ouverture à de nouveaux marchés prospectifs. Les hubs créatifs contribuent principalement au maillage des publics cibles et à l'accélération du potentiel d'innovation, et moins à la création directe d'entreprises.

**L'analyse de l'efficacité de la mise en œuvre de l'axe 2 est, pour l'heure, mitigée mais l'exercice est prématuré et devra être effectué lors d'une évaluation ex-post du programme.**

Le rapport coût efficacité est positif quant à l'accroissement des compétences et des capacités des centres de recherche mais discutable au regard de la valorisation des résultats de la recherche et du caractère structurant des financements de certains organismes de recherche. Le rapport coût efficacité est très positif en ce qui concerne les subventions "demand pull" au vu de leur effet multiplicateur. Les mesures nouvelles (OS 2.3) sont difficiles à appréhender d'un point de vue du coût efficacité mais engendrent néanmoins un fort effet de levier et multiplicateur. Concernant l'ensemble de l'axe 2, les cibles des indicateurs de réalisation et de résultat sont encore loin d'être atteintes. En revanche, pour les quelques indicateurs de réalisation ayant déjà atteint leur cible, la cible est souvent largement dépassée.

**Les impacts des projets sont pour l'heure encore difficilement mesurables bien que quelques effets positifs soient perceptibles.** L'impact des mesures pour renforcer les capacités d'innovation des CRA et des universités est encore incertain. Les PME ont bien pu augmenter leurs interactions avec d'autres entreprises. Elles ont également pu coopérer avec des centres de recherche et de l'enseignement supérieur, mais de façon plus réduite. Ces interactions ont principalement donné lieu à l'acquisition de nouvelles compétences, le déploiement de nouvelles démarches d'innovation et parfois le développement de nouveaux produits ou services. Il existe à ce stade de mise en œuvre peu d'indices pour mesurer l'augmentation des investissements des PME en R&D et en innovation privée. Pour l'ensemble des mesures de l'axe 2, le PO FEDER permet de pérenniser l'emploi en Région, et dans certains cas, de créer quelques postes au sein d'entreprises.

**La valeur ajoutée du FEDER est reconnue par l'ensemble des organisations bénéficiaires interrogées et une pérennisation des actions est souhaitée.** Le FEDER permet aussi bien de financer l'acquisition d'équipements, la recherche appliquée, la qualification scientifique et l'embauche de chercheurs que le financement de bâtiments innovants (hubs), de projets pilotes industriels et de chèques technologiques et de propriété intellectuelle. Tous les acteurs s'entendent pour dire que c'est un fonds unique sur le territoire pour financer la recherche et l'innovation. De nouveaux types d'actions sont à envisager et à intégrer dans la prochaine programmation au regard des premiers résultats de l'Axe 2 dans le cadre du PO 2014-2020. Une part importante des recommandations sont formulées pour pallier les difficultés actuelles en ce qui concerne une valorisation économique rapide des résultats de recherche.

## 4 Conclusions et recommandations

Dans le cadre de cette évaluation, trois grandes recommandations sont proposées et pourraient être applicables à la mise en œuvre des actions en matière de R&I.

### 4.1 Recommandation stratégique n°1 : Maximiser l'adéquation des projets cofinancés dans le cadre de l'Axe 2 du PO avec les besoins du territoire

#### Constats – Conclusions de l'évaluation :

Les principaux constats de l'évaluation ont permis de rendre compte que la reconduction de l'axe 2 peut bénéficier d'améliorations qui maximiseront l'adéquation de l'axe aux besoins (et nouveaux besoins) du territoire. Ces constats reprennent des éléments qui ont trait à la pertinence et à la cohérence des mesures mises en place et de l'approche et/ou composition des portefeuilles de projets.

#### Enjeux et objectif de la recommandation :

- Maximiser le potentiel de l'instrument FEDER sur l'ensemble de la période de programmation. Avoir un outil plus flexible et plus ciblé aux besoins (évolutifs) du territoire.
- Répondre à la fois au besoin d'accès à des technologies de pointe évoluant rapidement tout en assurant l'acquisition de compétences et connaissances nécessaires à la valorisation des plateformes technologiques.
- Mieux intégrer l'instrument FEDER au service du développement des Hubs dans le cadre d'une stratégie régionale dédiée à l'innovation, en tenant compte des spécificités propres à chaque écosystème.

#### Recommandations opérationnelles

- RO 1.1 Prévoir une réorientation possible du PO à mi-parcours ;
- RO 1.2 Renforcer l'articulation entre le FEDER et le FSE en envisageant la mise en place de portefeuilles de projet pluri-fonds ;
- RO 1.3 Poursuivre et renforcer la contribution du FEDER autour des plateformes technologiques pour répondre aux besoins des entreprises et de l'écosystème ;
- RO 1.4 Assurer la bonne intégration de chaque Hub et de son offre de services au sein de son écosystème local afin d'éviter toute duplication de services existants et de maximiser l'impact de la mesure 2.3.3.

### 4.2 Recommandation stratégique n°2 : Améliorer la cohérence externe et interne de l'Axe 2

#### Constats – Conclusions de l'évaluation :

Les dispositifs de soutien à l'innovation sont nombreux sur le territoire, mais il semble y avoir un manque d'intégration stratégique. Le FEDER est l'un de ces instruments importants qui fait partie d'une stratégie globale. Les interactions avec les parties prenantes mettent en avant la nécessité de mieux définir le policy-mix mais aussi les portefeuilles de projets au regard de la stratégie régionale et européenne.

En termes de cohérence interne, les analyses nous montrent qu'il existe de véritables liens entre les mesures de l'axe 2 « Innovation 2020 », renforçant leur complémentarité et devant permettre une évolution continue vers la valorisation des résultats de la recherche. Cependant, ces complémentarités ne sont pas forcément réalisées, ce qui ne permet pas toujours de combler le fossé entre le soutien au développement et la valorisation économique.

**Enjeux et objectif de la recommandation :**

Renforcer l'articulation du FEDER au service des besoins et priorités définis dans les autres stratégies wallonnes, notamment la S3 et dans les stratégies européennes.

Optimiser l'intégration et la coopération entre les différents acteurs des portefeuilles constitués de projets de recherche.

**Recommandations opérationnelles**

- RO 2.1 Renforcer les critères de sélection des portefeuilles de projet au regard des objectifs et des impacts souhaités des stratégies en vigueur
- RO 2.2 Repenser la mise en portefeuille de projets, pour qu'elle puisse plus intégrer les différents acteurs, mesures et axes du PO
- RO 2.3 Poursuivre le soutien aux projets comprenant des équipements de pointe

**4.3 Recommandation stratégique n°3 : Favoriser la valorisation des résultats des projets soutenus par l'Axe 2****Constats – Conclusions de l'évaluation :**

Les projets de recherche n'ont dans l'ensemble pas atteint des niveaux TRL suffisamment élevés pour être valorisés sur la période de programmation 2014-2020. Ceci est principalement lié à des faibles niveaux de départ, ainsi que dans une moindre mesure à des difficultés ou des retards rencontrés dans la mise en œuvre des projets. La question de la valorisation des projets n'est également pas assez fortement portée par les chefs de projets ou les chefs de file des portefeuilles. La création de spin-off a été assez limitée sur la période, malgré la présence d'un réseau de valorisation bien développé (réseau LIEU, Mirval+) ainsi que des aides de financement régionales (outils FIRST Spin off, Win-to-Wal, le Fonds de maturation des résultats de la recherche Proof Of Concept (POC) ou encore les appels des pôles de compétitivité).

**Enjeux et objectif de la recommandation :**

Le niveau TRL globalement faible des projets n'a pas permis jusqu'à présent au PO 2014-2020 d'atteindre les impacts souhaités en fin de programmation en matière de croissance économique et d'emploi. Il est donc nécessaire d'orienter les recommandations vers le développement de la valorisation des projets. Les objectifs de cette recommandation sont de pouvoir davantage favoriser la valorisation des résultats issus des projets de recherche, et également trouver une modalité pour lier les projets à plus faible TRL avec des projets stratégiques des pôles, des COOTECH ou COOPILOT.

**Recommandations opérationnelles**

- RO 3.1 Intégrer la notion de valorisation économique des résultats dans les critères de sélection des projets :
- RO 3.2 Constituer une équipe interne de valorisation au sein de chaque portefeuille afin de guider la réflexion de manière décloisonnée sur le sujet
- RO 3.3 Associer systématiquement les partenaires industriels
- RO 3.4 Ne pas renouveler le soutien actuel du FEDER aux espaces de démonstration et le substituer par un instrument plus adapté aux besoins de valorisation de l'innovation, permettant aux PME de faire des essais sur des équipements.

**technopolis**  
group 

[www.technopolis-group.com](http://www.technopolis-group.com)